



ÉGLISE de LIÈGE

98^e année • n°3 • Mai-Juin • Mai-Juni 2020

Mot de l'Évêque

**Vivre le temps pascal
en mode mineur**

Wort des Bischofs

**Die Osterzeit
im Kleinen erleben**



Vivre le temps pascal en mode mineur

Chers Frères et Sœurs,

Comment vivre la joie de Pâques dans une société meurtrie par la crise du coronavirus? La société est blessée. Elle ne sera jamais plus comme avant: la fragilité découverte mondialement exige de fonder une nouvelle solidarité, basée sur un plus grand respect de la nature et de l'être humain.



James Tissot - Moïse voit la Terre Promise de loin

Pâques, un passage

La fête de Pâques nous y invite: car Pâques, en hébreu, signifie « passage ». Pour le peuple juif, Pâque rappelle son passage de l'Égypte à la Terre Promise, de l'esclavage à la liberté. Pour les chrétiens, il s'y ajoute le passage qu'a fait le Christ de la mort à la vie. Dans les deux cas, Pâque évoque une souffrance, un esclavage, une mort. C'est progressivement qu'on sort de ce passage pour découvrir la joie. Le peuple d'Israël a dû vivre quarante ans au désert du Sinaï avant d'entrer dans la Terre promise. Jésus est passé par la mort avant de ressusciter à la vie nouvelle. Nous aussi, nous vivons notre Pâques comme un passage progressif de la mort vers la vie et de la peur vers la confiance. Mais nous ne sommes pas seuls. Nous sommes portés par nos communautés, qui ont vécu courageusement ce confinement. Nous sommes portés par la grâce de Dieu. Nous sommes portés par l'espérance. Le temps pascal que nous vivons, durant cinquante jours après Pâques, oriente nos regards vers le Christ ressuscité et vivant.

Un temps pascal en mode mineur

Nous le vivons en mode mineur, comme on dit en musique. Le mode mineur répand une atmosphère triste, mais éveille aussi des sentiments intenses. Notre temps pascal est en mode mineur parce qu'il est dépouillé de beaucoup de célébrations: les offices de la Semaine sainte se sont déroulés dans quelques lieux confinés et les célébrations des sacrements de l'initiation chrétienne (baptêmes, confirmations, premières communions, messes de professions de foi) ont été supprimées pour être reportées à plus tard. Cela fait beaucoup de déçus, beaucoup d'enfants et de jeunes frustrés de leur fête de la foi, beaucoup de familles dépourvues de leurs rencontres festives. C'est un jeûne eucharistique forcé. Je compatis avec toutes les personnes qui sont déçues de ces suppressions et regrettent de ne pas avoir pu nourrir leur foi par la communion sacramentelle et fraternelle.

Cela nous interpelle sur le sens profond de ces célébrations, dont on sent subitement le manque, alors qu'elles pouvaient paraître conventionnelles. Cela nous prépare à vivre plus intensément ces moments quand ils seront de nouveau permis. Car Pâques, c'est aussi la victoire de la vie sur la mort, la victoire de la lumière sur les ténèbres, comme je l'ai écrit dans mon message de carême:

Veilleur, où donc en est la nuit? J'espère qu'une nouvelle ferveur émergera, et surtout que le monde entier concevra un nouvel art de vivre. Ce serait le fruit de la nouvelle naissance promise par le Christ. Unissons nos prières et nos gestes pour contribuer à créer ce monde nouveau qui est attendu et qui sera plus fraternel.

En communion avec Marie

En vous invitant à vivre intensément ce temps pascal en mode mineur, je vous invite à honorer aussi Marie. Participant à la peur qui régnait dans la salle du cénacle, où les disciples de Jésus étaient réunis après sa mort et menacés par la foule, elle participe activement à l'Église naissante et reçoit le don de l'Esprit Saint. Elle est spécialement vénérée au mois de mai et au lundi de Pentecôte, mémoire de Marie, mère de l'Église. Prions les uns pour les autres, en ce temps pascal marqué par l'Esprit Saint. Créons ce réseau de soutien et de prière qui nous protège et par lequel le Christ ressuscité nous donne la vie en plénitude.

Bon temps pascal à tous, en mode mineur!

*† Jean-Pierre Delville,
votre évêque*

Die Osterzeit im Kleinen erleben

Liebe Brüder und Schwestern,

Wie kann man die Osterfreude in einer Gesellschaft leben, die von der Coronavirus-Krise heimgesucht wird? Die Gesellschaft ist verletzt. Sie wird nie wieder dieselbe sein: Die Zerbrechlichkeit, die wir weltweit erfahren, erfordert die Schaffung einer neuen Solidarität, die auf einem größeren Respekt vor der Natur und vor dem Menschen beruht.

Ostern, ein Übergang

Das Osterfest lädt uns dazu ein: denn Ostern bedeutet auf Hebräisch "Übergang". Für das jüdische Volk erinnert Pessach an den Übergang von Ägypten in das Gelobte Land, von der Versklavung in die Freiheit. Für uns Christen fügt sich hier der Übergang Christi vom Tod zum Leben hinzu. In beiden Fällen erinnert das Paschafest an Leid, Sklaverei und Tod. Doch allmählich verlässt man diesen Übergang, um die Freude zu entdecken. Das Volk Israel musste vierzig Jahre in der Sinai-Wüste verbringen, bevor es das Gelobte Land betrat. Jesus durchlebte den Tod, bevor er zu neuem Leben erstand. Auch wir leben unser Osterfest als einen allmählichen Übergang vom Tod zum Leben und von der Angst zum Vertrauen. Aber wir sind nicht allein. Wir werden von unseren Gemeinschaften getragen, die diese häusliche Quarantäne mutig angegangen sind. Wir werden von der Gnade Gottes getragen. Wir werden von der Hoffnung getragen.

Die Osterzeit, die wir während fünfzig Tage nach Ostern leben, lenkt unseren Blick auf den auferstandenen und lebendigen Christus.

Eine Osterzeit im Kleinen

Wir leben sie „in Moll“, wie man in der Musik sagt. Eine Moll-Tonart verbreitet eine traurige Atmosphäre, weckt aber auch intensive Gefühle. Unsere Osterzeit findet in Moll, im Kleinen statt, da viele Feiern nicht stattfanden: Die Gottesdienste der Karwoche fanden an einigen wenigen Orten unter Ausschluss der Öffentlichkeit statt, und die Einführungssakramente in die christliche Gemeinschaft (Taufen, Firmungen, Erstkommunionen) wurden annulliert und auf später verschoben. Das führte zu Enttäuschung und Frustration bei Kindern und Jugendlichen, die ihr Glaubensfest feiern wollten, viele Familienfeste wurden gestrichen. Es ist ein erzwungenes eucharistisches Fasten. Ich verstehe all jene, die wegen dieser Annullierungen enttäuscht sind und bedauern, dass sie ihren Glauben

nicht durch sakramentale und brüderliche Gemeinschaft nähren konnten.

Dies konfrontiert uns mit der tiefen Bedeutung dieser Feierlichkeiten, die uns plötzlich fehlen, obwohl sie uns als normal erschienen. Dies bereitet uns darauf vor, diese Momente intensiver zu leben, wenn sie wieder erlaubt sind. Denn Ostern ist auch der Sieg des Lebens über den Tod, der Sieg des Lichts über die Finsternis, wie ich in meiner Fastenbotschaft „*Wächter, wie lang ist noch die Nacht?*“ schrieb. Ich hoffe, dass eine neue Leidenschaft entsteht und vor allem die ganze Welt einen neuen Lebensstil entwickelt. Es wäre die Frucht der von Christus verheißenen Neugeburt. Lasst uns unsere Gebete und unsere Gesten vereinen, um diese neue Welt zu schaffen, die wir erwarten und die brüderlicher sein wird.

In Gemeinschaft mit Maria

Indem ich Sie einlade, diese Osterzeit intensiv im Kleinen zu leben, lade ich Sie ein, auch Maria zu ehren. Sie spürte die Angst, die im Raum des Abendmahls herrschte, wo die Jünger Jesu nach seinem Tod versammelt waren und von der Menge bedroht wurden. Sie nahm aktiv an der entstehenden Kirche teil und erhielt die Gabe des Heiligen Geistes. Sie wird im Mai und am Pfingstmontag, dem Gedenktag Mariens, Mutter der Kirche, besonders verehrt. Lasst uns in dieser vom Heiligen Geist geprägten Osterzeit



Colijn de Coter - Der Abstieg des Heiligen Geistes

füreinander beten. Lasst uns dieses Netzwerk der Unterstützung und des Gebets schaffen, das uns schützt und durch das der auferstandene Christus uns Leben in Fülle schenkt.

Ihnen allen wünsche ich eine besinnliche Osterzeit *in Moll!*

*† Jean-Pierre Delville,
Ihr Bischof*

En fonction de l'évolution du confinement dû au coronavirus, certains événements de cet agenda pourraient être reportés ou supprimés!

Mai 2020

1	Banneux, 10h30	Ouverture de la saison de pèlerinage (messe internationale)
2	Notre-Dame de la Licourt, Herstal, 10h	Confirmations
	Saint-Barthélemy, Liège, 18h	Anniversaire Sant'Egidio
3	Sainte-Marie des Anges, Liège, 10h	Confirmations
	Cathédrale d'Anvers, 17h	Anniversaire Sant'Egidio
5	Brialmont, 9h30	Conseil presbytéral
	Grâce-Hollogne, 19h	Forum chrétien francophone
7	Liège, 9h30	Commission Ministères laïcs
8	Liège, 21h	Rupture du Jeûne avec la Communauté musulmane
10	Amel, 10h30	Confirmations
11	Liège, 9h45	Chapitre cathédral
12	Liège, évêché, 12h	Repas avec des prêtres
14	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
15	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
16	Augimont, 9h30	CIL (Conseil interdiocésain des laïcs)
17	Thier-à-Liège, 9h30	Confirmations
	Louvain-la-Neuve, 16h	30 ans du Collège Saint-Paul
19	Banneux, 14h	Conférence et eucharistie avec les visiteurs de malades
21-24		Retraite
26	Bruxelles, 10h	AG Caritas
	Liège, 15h	Commission Ministère et Vie des Prêtres
	Liège, 18h30	AG et assemblée des Amis de RCF
28	Liège, 10h30	Rencontre des évêques francophones
	Namur, 18h	AG Caritas
29	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
30	Rotheux, 17h30	Confirmations
31	Cathédrale, 10h	Célébration de la Pentecôte et confirmations

Juin - Juni 2020

1	Osthofen, Allemagne, 10h	Millénaire de la Basilique St. Lambertus
2	Liège, Résidence, 12h30	Repas avec des prêtres
	Liège, Maison Enseignement, 16h	COGEC
4	Liège, 9h30	Journée assistants pastoraux et animateurs pastoraux
	St. Martin, 18h	Célébration à Sainte Ève
5	Blegny, 12h	Rencontre avec les prêtres venus d'ailleurs
6	Metz, 9h30	800 ans de la cathédrale Saint-Etienne
7	Malmedy, 10h30	Confirmations
8	Liège, 14h30	Asbl évêché
	Liège Cornillon, 20h	Conférence du Père Buttet
9	Liège, Résidence, 12h	Repas avec des prêtres
	Namur, 18h	CA Conseil interdiocésain des laïcs (CIL)
11	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
	Liège, Saint-Martin, 19h	Fête Dieu
12	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
13	Liège, Saint-Sacrement, 18h	Messe Fête-Dieu
14	Saint-Lambert, Herstal, 11h	Confirmations
15	Liège, Maison Enseignement, 15h30	Rencontre avec le Vicariat de l'enseignement
16	Liège, Résidence, 12h	Repas avec des prêtres
	Bruxelles, 18h	AG Justice et Paix
18-19	Paray-le-Monial	Fête du Sacré-Cœur
21	Centre social italien, Rocourt, 11h30	Bénédiction de la chapelle et confirmations
22-23	Brialmont, 9h30	Session du Conseil épiscopal
25	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
26	Farnières, 10h	Conférence: « Les missions de Sant'Egidio »
30	Liège, Résidence, 12h	Repas avec des prêtres
	Liège, 14h	Commission du Diaconat permanent

I. Nos fabriciens se mobilisent pour les soignants - Merci à tous pour votre engagement solidaire!



II. Comptabilité – comptes 2019

Vu la période exceptionnelle de confinement imposé, il est possible que certaines fabriques n'ont pas clôturé leurs comptes 2019. Au moment où vous lirez cet article, j'espère que ces mesures auront pu être levées. J'invite toutefois les fabriques qui n'auraient pas adopté leur compte à le faire et à transmettre dès que possible leurs documents à l'Évêché et à leur autorité communale. La date limite légale de dépôt était le 25 avril.

Pour les fabriques qui ont déjà reçu la décision communale, il est nécessaire

d'en prendre connaissance en conseil et il revient au trésorier d'adapter le cas échéant le compte en fonction des corrections apportées. Si toutefois il y a des modifications qui ne vous semblent pas correctes, veuillez prendre contact avec la commune et/ou avec notre Service.

Dans cette période particulièrement pénible et complexe à gérer, je remercie tous ceux qui assurent la gestion au quotidien de nos lieux de culte et globalement du temporel du culte.

III. Budgets 2021

Rappel de quelques tarifs:

- 5€ pour la gestion de l'adresse mail générique (rappel de la lettre envoyée le 3/05/2019);
- Nouveau prix pour l'abonnement à *Dimanche – Église de Liège*: 45 € à partir du 01/01/2020.

Le timing vous sera envoyé.

IV. Taux d'enregistrement et de succession applicables aux ASBL / Fabriques d'église

Nature du transfert	Droits d'enregistrement et de succession		
	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Legs d'une personne physique à une ASBL	8,5%	7%	25% ou 7%
Don par une personne physique à une ASBL	5,5%	7%	7%
Don ou apport à titre gratuit entre ASBL	100 €		
Emphytéose et droits de superficie à une ASBL	0.50%		
Actes à l'amiable de biens immobiliers à destination de l'enseignement	Gratuitement		
Dons ou legs à une fabrique d'église	5,5%		

V. Travaux: dispositions applicables aux fabriques

1. Marchés publics: nouveaux seuils européens applicables au 01/01/2020

Voir tableau V.1. page 10.

2. Application de la tutelle du Gouverneur

Outre la législation sur les marchés publics, les fabriques d'église comme établissements publics financés au niveau communal (et provincial pour certaines) sont soumises à la tutelle du Gouverneur sur la plupart de leurs opérations civiles et également

a) sur leurs décisions d'attribution de marchés publics de travaux, fournitures et services.

Cette tutelle se superpose à la législation sur les marchés publics et aux législations particulières en matière de patrimoine; elle est reprise dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD, article L3161-4).

Ainsi un dossier « travaux » doit être envoyé à la tutelle du Gouverneur lorsque le marché, suivant le type de procédure choisie, dépasse les montants suivants:

	Adjudication ouverte Appel d'offre ouvert	Adjudication restreinte Appel d'offre restreint Procédure négociée avec publicité	Procédure négociée sans publicité
Travaux	250.000€	125.000€	62.000€
Fournitures et services	200.000€	62.000€	31.000€

Suite page 11...

V.1. Marchés publics: nouveaux seuils européens applicables au 01/01/2020

Montant du marché (HTVA)	Mode de passation	Procédure à appliquer
< 30.000 <i>Travaux, fournitures et services</i>	Procédure négociée sans publication préalable Marché conclu par simple facture acceptée	3 demandes de prix par email ou trois consultations de sites internet ou de brochures suffisent
> 30.000 et < 139.000€ <i>Travaux, fournitures, services</i>	Procédure négociée sans publication préalable	Le PA* choisit à qui demander un offre (au moins 3) Cahier spécial des charges obligatoire
< 750.000€ <i>Travaux uniquement</i>	Procédure négociée** avec publication préalable Procédure concurrentielle***	Cahier spécial des charges et Publication de l'appel d'offre ouvert à tout opérateur économique
> 750.000€ et < 5.350.000€ <i>Travaux</i>	> 139.000€ et < 214.000€ <i>Fournitures et services</i>	Procédure avec publication belge Cahier spécial des charges Publication de l'appel d'offre Pas de négociation possible
> 5.350.000€ <i>Travaux</i>	> 214.000€ <i>Fournitures et services</i>	Procédure avec publication belge et européenne Cahier spécial des charges Publication belge Publication européenne en plus

*P.A = pouvoir adjudicateur

***Procédure négociée*: la loi permet la négociation préalable: discussion des conditions du marché entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires.

****Procédure concurrentielle*: tout opérateur économique intéressé peut participer en réponse à un avis de marché, mais seuls les candidats sélectionnés peuvent présenter une offre.

(...) De même devra être soumis à la tutelle du Gouverneur:

b) l'avenant apporté aux marchés de travaux, de fournitures et de services visés ci-dessus qui porte au minimum sur 10 % du montant initial du marché.

c) L'avenant apporté aux marchés de travaux, de fournitures et de services visés ci-dessus dont le montant cumulé aux montants des avenants successifs atteint au minimum 10 % du montant initial du marché

Les dossiers concernant des travaux à l'édifice du culte doivent aussi obtenir l'avis conforme de l'organe représentatif (l'autorité diocésaine).

3. Application de l'ordonnance de l'Évêque du 16 novembre

Toute modification d'ordonnement des lieux de culte doit faire l'objet d'une décision écrite préalable de l'Évêque ou du Vicaire épiscopal en charge du temporel du culte. À titre d'exemple, sont considérés comme modification d'ordonnement: la remise en peinture du lieu de culte, le remplacement /déplacement des vitraux, déplacement des bancs, modification des autels, etc.

Isabelle Leclercq

Vicariats et services

Décret sur le catéchuménat

Canon 788 § 3

Il appartient à la Conférence des évêques d'éditer des statuts qui organiseront le catéchuménat, en déterminant ce qui est requis des catéchumènes et en définissant les prérogatives qui leur sont reconnues.

1. Toute personne ayant 14 ans accomplis qui souhaite être baptisée dans la province ecclésiastique en Belgique doit suivre le chemin du catéchuménat, tel que prévu par le *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, le droit canon (can. 206, 788, 1170, 1183 §1) et

le *Catéchisme de l'Église catholique* (n°1229-1233, 1247-1249). Lors de l'entrée liturgique dans la communauté ecclésiastique par le rite d'entrée en catéchuménat (RICA 14-15, 18), le candidat au baptême est appelé catéchumène.



2. L'entrée d'un candidat en catéchuménat est portée à la connaissance de l'évêque (et de son délégué, le responsable pour le catéchuménat nommé par l'évêque). Son nom est inscrit dans un unique registre tenu par le service du catéchuménat concerné près de la Curie diocésaine (cf. can. 788 §1).
3. Lorsqu'un candidat s'est fait connaître, le curé confiera son accompagnement à un chrétien initié au cheminement catéchuménal. Au moment de l'entrée en catéchuménat, en concertation avec le curé, l'accompagnateur constituera une petite équipe de fidèles autour du candidat. Selon l'avancement du cheminement, le catéchumène sera progressivement introduit dans la communauté chrétienne locale.
4. Par leur inscription au catéchuménat, les catéchumènes ont le droit d'être admis à la liturgie de la parole de Dieu et aux autres célébrations liturgiques non réservées aux fidèles chrétiens. Ils peuvent être présents à la célébration eucharistique, mais sans participer activement. Leurs autres droits sont les suivants: le droit de pouvoir recevoir des bénédictions (canon 1170 du CDC) et certains sacramentaux (les cendres, les cierges, les rameaux, les scapulaires, médailles et crucifix); le droit aux obsèques ecclésiastiques (canon 1183 § 1 du CDC et canon 875 du CCEO); le droit d'agir en justice comme tout baptisé (canon 1476 du CDC et canon 1134 du CCEO); ils peuvent s'inscrire à des associations ou mouvements d'apostolat, selon les dispositions des Statuts (canon 307 du CDC et canon 578 du CCEO); le droit de s'inscrire dans l'Église latine ou dans n'importe quelle Église orientale *sui juris* (canon 588 du CCEO); le droit de recevoir le baptême si celui-ci est demandé par ceux qui sont dûment disposés à le recevoir (canon 865 §1 du CDC et canon 682 §1 du CCEO). Dans le cas où serait contracté un mariage, entre deux catéchumènes ou entre un catéchumène et une personne baptisée, on suivra les prescriptions de l'*Ordo Celebrandi Matrimonium*.
5. Il revient à l'évêque d'autoriser le catéchumène à être baptisé. À cette fin, le catéchumène écrira une lettre à l'évêque ou à son délégué préalablement à l'appel décisif. L'évêque discernera en vue de sa décision sur base de cette lettre, et/ou sur base d'une entrevue avec le candidat, après avoir consulté les personnes qui accompagnent le catéchumène.
- 6.1 Les temps et les étapes du catéchuménat doivent être suivis comme le prescrit le rituel. L'entrée en catéchuménat a lieu lorsque le candidat est prêt. Si on le juge souhaitable, cela peut être proposé lors d'une rentrée paroissiale, d'une activité communautaire ou le premier dimanche de l'Avent.
 - 6.2 Le deuxième temps, de l'entrée à l'appel décisif, dure normalement au moins un an pour que le catéchumène ait participé à toute une année liturgique et qu'il ait eu un temps suffisant de conversion et de maturation. L'appel décisif a lieu liturgiquement le premier dimanche de Carême.
 - 6.3 Durant le Carême, plusieurs dimanches comportent un rite propre au catéchuménat, en particulier trois scrutins qui sont basés sur les évangiles de l'année liturgique A et la tradition (et la reddition) du Credo et celle du Notre Père.
7. Les sacrements d'initiation sont conférés au cours de la Veillée pascale. Trois modèles sont possibles:
 - célébration du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie par l'évêque dans la cathédrale ou dans une autre église;
 - célébration du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie par le curé ou le prêtre délégué à cet effet par l'évêque diocésain dans la paroisse du catéchumène;
 - célébration du baptême et de la première communion par un prêtre ou un diacre dans la paroisse du catéchumène durant la veillée pascale, suivie de la confirmation par l'évêque dans la cathédrale lors de la Pentecôte.
8. Après la célébration des sacrements de l'initiation dans la veillée Pascale, le temps de la mystagogie se poursuit jusqu'à la Pentecôte. Le néophyte poursuit sa croissance dans la liturgie et la communauté ecclésiastique durant ce temps. Durant toute la première année, les néophytes continuent de recevoir une attention particulière.
9. L'évêque diocésain est le ministre ordinaire du sacrement de baptême des adultes et de la confirmation, même s'il peut mandater un évêque auxiliaire, un prêtre pour cette tâche ou un diacre pour le baptême. «Le baptême des adultes, au moins de ceux qui ont quatorze ans accomplis, sera déferé à l'Évêque diocésain pour qu'il l'administre lui-même, s'il le juge opportun» (can. 863). Dans le cas où l'évêque mandate un évêque auxiliaire ou un prêtre pour le baptême d'un adulte, celui-ci a de plein droit la faculté d'administrer la confirmation à la personne concernée (cf. can. 883, 2°).
10. L'organisation concrète du catéchuménat, en conformité avec les exigences du rituel est une compétence diocésaine, sauf pour ce qui relève de la Conférence des évêques. Chaque diocèse ou vicariat de notre province ecclésiastique dispose, à cet égard, d'un service diocésain ou vicarial pour le catéchuménat, avec un responsable nommé par l'évêque. Au niveau interdiocésain, la com-

pétence en matière de catéchuménat est exercée par les commissions interdiocésaines pour la catéchèse (CIC et ICC), qui peuvent faire le lien avec les commissions interdiocésaines de liturgie.

11. Quand subsistent des doutes sur le fait de savoir si le mariage ou toute autre situation de vie d'un catéchumène fait obstacle à son baptême, l'évêque, après avoir soupesé les facteurs objectifs et subjectifs, prend en dernier res-

sort une décision fondée « sur base d'un discernement pastoral adapté au bien spirituel » du candidat (Amoris Laetitia, n° 249). L'ouverture et la transparence de la part du catéchumène lui-même en sont les conditions.

12. Il peut être dérogé au présent décret dans des cas exceptionnels, lorsque la situation pastorale, civile ou humaine du candidat l'exige. L'évêque diocésain en décide le cas échéant.

Ce décret prend cours le 1^{er} septembre 2020, début de la nouvelle année pastorale 2020-2021.

Malines, le 13 février 2020, réunion de la Conférence des évêques de Belgique

+ Jozef De Kesel
Archevêque
de Malines-Bruxelles

+ Guy Harpigny
Evêque de Tournai

+ Luc Van Looy
Administrateur
apostolique de Gand

+ Patrick Hoogmartens
Evêque de Hasselt

+ Johan Bonny
Evêque d'Anvers

+ Jean-Pierre Delville
Evêque de Liège

+ Lode Aerts
Evêque de Bruges

+ Pierre Warin
Evêque de Namur

+ Lode Van Hecke
Evêque-élect de Gand

Nominations

- Monsieur l'abbé **Jean-Marie BUI**, vicaire dans l'Unité pastorale « Chênée - Angleur - Vennes », est nommé curé de celle-ci depuis le 25 mars 2020, à la suite du décès inopiné de son curé, Monsieur l'abbé Lech Walaszczyk.
- Monsieur **Pierre JAMART** est nommé membre de l'équipe d'aumônerie de la Clinique CHC Montlegia sous la responsabilité de Madame Isabelle Braibant pour un mandat d'une durée de trois ans (1^{er} mai 2020 – 30 avril 2023).

Abbé Erich ALTDORF



L'abbé Erich ALTDORF, né le 23 mai 1937 à Herbesthal et ordonné prêtre à Liège le 8 juillet 1962, est décédé le vendredi 14 février au home « Katharinenstift » à Astenet-Walhorn à l'âge de 82 ans.

Curé pendant de nombreuses années à la Calamine/Kelmis, il a célébré en début juillet 2012 son jubilé d'or dans l'église paroissiale de l'Assomption de Marie à La Calamine/Kelmis. La vie paroissiale y a été fortement influencée par son comportement amical et sociable pendant de longues années. Pour des raisons de santé, il a dû prendre sa retraite en 2012.

Herr Pfarrer Erich ALTDORF, geboren am 23. Mai 1937 in Herbesthal und am 8. Juli 1962 in Lüttich zum Priester geweiht, starb am 14. Februar im Alter von 82 Jahren im Katharinenstift von Astenet.

Langjähriger Pfarrer von Kelmis, feierte er Anfang Juli 2012 sein goldenes Priesterjubiläum in der Kelmiser Mariä-Himmelfahrts-Pfarrkirche. Seine freundliche und umgängliche Art in den langen Jahren seiner Tätigkeit in Kelmis hat das Pfarrleben stark geprägt. Aus gesundheitlichen Gründen ging er schließlich 2012 in Rente.

Père Luc BECQUART

Père Luc BECQUART, Missionnaire de Scheut, né à Comines le 8 janvier 1943, ayant fait sa profession religieuse le 8 septembre 1962, ordonné prêtre à Comines le 28 novembre 1969, a été rappelé auprès du Seigneur le 16 février 2020 à Liège.

Envoyé à Boma comme professeur à Tshela de 1967 à 1969, il est envoyé comme missionnaire au Congo

(Boma et Kinshasa) de 1972 à 1994 pour revenir en tant que missionnaire en Belgique de 1994 à 2020 en pastorale et au service des maisons d'aînés d'Embourg et de Jambes.

Abbé Xavier BURIN



L'Abbé Xavier BURIN, chanoine honoraire de la cathédrale, né le 8 février 1930, ordonné prêtre le 17 décembre 1955 à Liège, est décédé le samedi 22 février 2020 à la Citadelle de Liège à l'âge de 90 ans.

Il a fait des études à Louvain en 1955-1956. Il a été directeur émérite de l'Office international de l'Ensei-

gnement catholique, secrétaire général émérite du Conseil central de l'Enseignement primaire catholique, chanoine honoraire du Chapitre de la Cathédrale depuis juillet 1967. De 1961 à 1990, il a été secrétaire de la centrale des Écoles primaires de Belgique et Conseiller à l'Office international de l'Enseignement catholique à Bruxelles. Il a également été professeur de religion au collège St-Louis à Liège et aumônier des scouts et des guides de l'unité de ce même collège.

Père Daniel DIDEBERG sj



Le Père Daniel DIDEBERG sj, né à Xhof-fraix le 21 juillet 1935, entré dans la Compagnie de Jésus le 14 septembre 1953 et ordonné prêtre le 29 juillet 1967, est décédé le mercredi 11 mars 2020 à l'âge de 85 ans à Woluwe-Saint-Pierre, Bruxelles.

« Après avoir participé à l'eucharistie quotidienne et s'être installé à table pour le repas en communauté, Daniel Dideberg s'est endormi dans le Seigneur, suite à un arrêt cardiaque. (...) Dany a consacré la plus grande partie de sa vie à l'apostolat théologique: professeur et président à l'IET, directeur de la NRT, directeur des éditions Lessius. Il a aussi été Provincial de Belgique méridionale et du Luxembourg de 1993 à 1999. Il était très investi dans le Renouveau charismatique et dans l'accompagnement de séminaristes. »

François Boëdec, Provincial EOT

Alfonso GRACEFFA, diacre

Monsieur Alfonso GRACEFFA, diacre émérite, né le 22 janvier 1931, ordonné le 5 mars 1977, est décédé le di-

manche 23 février 2020 à l'âge de 89 ans.

Abbé Jean JENCHENNE



Monsieur l'Abbé Jean JENCHENNE, né le 21 juin 1940, ordonné prêtre le 4 juillet 1965 à Liège, ancien doyen de Verviers, est décédé le mercredi 26 février à domicile des suites d'une longue maladie à l'âge de 79 ans.

« Jean n'a connu qu'un seul projet de vie, annoncer le Dieu d'amour et de miséricorde, lent à la colère et plein d'amour... À travers son ministère, à travers son être profond, il a toujours témoigné du Bon Dieu, du Dieu qui aime, qui ne laisse tomber personne, un Dieu qui est pour la vie, la santé, le bonheur, la justice, un Dieu qui appelle à vivre avec lui dans une éternité bienheureuse.

Jean était un grand, un beau, un superbe naïf! Naïf, naïveté, nativité, Jean a toujours été de naissance en naissance et de naissance en renaissance, de commencement en recommencement. Jean était de Noël, il était de l'Incarnation...

Jean a toujours été le prêtre de tous et de chacun. Comme vicaire à Verviers, aumônier des jeunes et de la JOC, assistant des œuvres sociales, il aimait se réclamer de Joseph Cardijn et faire en

sorte que, lors de chaque rencontre, les uns évangélisent les autres, lui-même étant là pour soutenir, encourager, offrir l'Évangile, et l'écrire en lettres de lumière.

Devenu curé à Vaux-sous-Chèvremont, puis curé-doyen à Herstal et à Verviers, Jean a toujours été un facilitateur de relation, un jeteur de pont, un vrai serviteur refusant tout cléricisme et toute position dominante. Retraité, il a offert ses services à l'équipe d'aumônerie des hôpitaux de Verviers et, chose frappante, lui qui durant presque un demi-siècle avait accompagné des malades et secouru des mourants, a suivi des formations comme tous les néophytes dans le secteur.

Jean prêchait bien avec force et douceur. Comme Jésus de Nazareth, son maître, il parlait avec autorité, sans moraliser, sans donner des leçons, mais invitant ses paroissiens ou ses auditeurs au Foyer de charité à Nivezé, à devenir eux-mêmes auteurs, créateurs de leur vie, de leur destin, de leur avenir.

Merci Jean, d'avoir été lumière pour tes amis et tes proches en famille ou en paroisse, tu as été pour nous tous bonne nouvelle. »

Abbé Gilbert Muyltjens

Père Georges (Geo) LONGREE sj



Père Geo, comme on aimait bien l'appeler, né à Liège le 20 août 1923, s'est éteint le jeudi 20 février 2020 à la clinique d'Hermalle-sous-Argen-

teau. Il était membre de la Compagnie de Jésus. Pendant de longues années, il a rendu des services précieux comme prêtre auxiliaire dans l'Unité Pastorale « Les Douze » (Rocourt, Liers, Juprelle).

Abbé Joseph ROULLING



Monsieur l'Abbé Joseph ROULLING, né le 23 mars 1925 à Seraing et ordonné prêtre à Liège le 3 juillet 1949, s'est éteint ce mercredi 5 février à l'hôpital Saint-Joseph de Liège.

Après avoir été nommé vicaire à Amay en 1949, il a été envoyé à Saint-Nicolas-lez-Liège en 1954, puis à Bois-de-Mont en 1957. Il est devenu curé d'Ivoz-Ramet en 1958. Il s'est en outre engagé comme aumônier du sauvetage dans les mines (1954-1964). Pendant deux ans, il a été aussi professeur de religion et de formation sociale à l'école des mines de Gaillarmont. En 1965, il a été envoyé à Lyon pour se former en vue d'un ministère en Afrique: il a fait des études de sociologie à l'Institut catholique de Lyon et de médecine tropicale à la Faculté de médecine de Lyon; puis il a suivi

une formation sur la thérapie de la lèpre à Bamako au Mali. De 1968 à 1986, il a exercé son ministère au Cameroun. Revenu en Belgique, il a été aumônier à la Clinique Saint-Vincent de Rocourt de 1986 à 1998, tout en étant vicaire à Ans Saint-Martin (1989-1994). Il était prêtre auxiliaire depuis 1999. Il a toujours été très sensible à la cause des malades: il a été animateur à la Fondation Damien pour les lépreux dès 1964; à partir de 1986, il a accompagné des malades du SIDA, en particulier en lien avec le diocèse de Bukavu au Congo et celui de Bururi au Burundi. Membre de la Fraternité sacerdotale des Amis des Jésus, il a été aussi aumônier du mouvement spirituel des Cursillos. Il a continué son ministère dans l'UP « Les Douze » jusqu'à son dernier souffle, en célébrant régulièrement la messe dans les églises paroissiales.

Abbé Albert SEVRIN



Monsieur l'Abbé Albert SEVRIN, Doyen honoraire de Stavelot, né à Wanne le 23 février 1918, ordon-

né prêtre le 5 juillet 1942, est décédé à Theux le 2 avril 2020 à l'âge de 102 ans.

Abbé Lech WALASZCZYK



Monsieur l'abbé Lech WALASZCZYK, né le 2 août 1955 à Osjakow en Pologne, est décédé à Liège ce 23 mars 2020. Il a été ordonné prêtre le 7 juin 1981 à Czestochowa.

de Liège en 1983 et a été nommé vicaire à Fléron. En 1989, il est devenu vicaire à Herstal. C'est en 2003 qu'il est arrivé comme desservant à Chênée et à Angleur, puis a été nommé curé de l'Unité pastorale de Chênée-Angleur-Vennes. Partout où il est passé, l'abbé Walaszczyk a manifesté une grande amitié envers les gens et un dévouement fervent dans son ministère de prêtre. Sa sollicitude pastorale le portait à marquer une grande attention aux personnes.

Après un engagement dans son diocèse, dans la vie paroissiale et dans la vie sociale, aux côtés du Syndicat Solidarnosc, il est arrivé dans le diocèse

Sœur Anne HARSIN

Sœur Anne HARSIN, religieuse de l'Instruction Chrétienne, née le 15 juin 1944, est décédée le 29 janvier 2020.

« De formation infirmière, elle a travaillé à Muhito (RD Congo) pendant 25 ans. Elle y a fondé un dispensaire, un centre nutritionnel et une école primaire. Pour raison de santé, elle est revenue à Liège où elle fut conseillère générale

et économiste générale. Elle créa et fut responsable de la maison de soin des Religieuses de l'Instruction Chrétienne à Liège. Ses qualités étaient son sens de la justice, sa simplicité, sa créativité, sa franchise et son amour des plus démunis. »

*Père Patrick Bonte,
Vicaire épiscopal*

Helena LAMBRECHTS, Sœur Rosita



Sœur Rosita, née Helena LAMBRECHTS à Winterslag le 30 juin 1939, est décédée le mercredi 11 mars 2020 à l'âge de 80 ans.

Son père était mineur. Elle a eu une sœur et un frère. Elle est entrée au noviciat des sœurs Ursulines le 8 septembre 1957. Elle

fut longtemps directrice de l'école Sainte-Thérèse à Ans et du pensionnat y attaché. Elle a vécu longtemps à Ans avec Mère Donatille et sœur Florentine. Restée seule Ursuline présente à Ans en novembre 2012, elle a continué le service du pensionnat. Elle y a servi jusqu'à ses derniers jours, fort entourée par les paroissiens de l'Unité pastorale Trinité Ans et très bien intégrée dans les paroisses.

Sœur Marie-Joséphine (Maria Brigida) WILMES

Schwester Marie-Joséphine, geboren am 31. Januar 1935 in Gröfflingen/Thommen als Maria Brigida WILMES, starb am Sonntag, 1. März 2020, im Alter von 85 Jahren im Alten- und Pflegeheim Françoise Schervier in Mehagne (Embourg). Sie war Ordensschwester in der Kongregation der Armen Schwestern vom Hl. Fransiskus.

Sœur Marie-Joséphine, née Maria Brigida WILMES à Grufflange/Thommen le 31 janvier 1935, est décédée le dimanche 1^{er} mars 2020 au MRS Françoise Schervier à Mehagne (Embourg) à l'âge de 85 ans. Elle était religieuse de la Congrégation des Sœurs des Pauvres de Saint François.

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten

2-3 mai: Dimanche des Vocations

La collecte pour les Vocations est faite aux messes dominicales de ces 2 et 3 mai 2020 (sous réserve de confinement!), pour soutenir financièrement le Service diocésain des Vocations et la formation des futurs prêtres et

2.-3. Mai: Sonntag der Berufungen

Die Kollekten für die Berufungen finden am 2. und 3. Mai 2020 statt (wenn wieder öffentliche Messen stattfinden!), um den diözesanen Dienst der Berufungen und die Ausbildung der künftigen Priester und

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten

diacres du diocèse de Liège. Cette journée nous permet aussi d'appuyer toutes les vocations dans l'Église et de financer la formation de ceux et celles qui sont engagés au service de notre diocèse. Dans la situation actuelle, les ministères sont l'objet de nombreuses questions. Raison de plus pour encourager un juste accompagnement et une bonne formation.

23-24 mai: Dimanche des Médias chrétiens

Les médias sont omniprésents dans notre vie, du GSM à la TV en passant par Internet ou les périodiques en papier; ils nous bercent ou ils nous bombardent: cela dépend des points de vue! Il est fondamental que les chrétiens y soient actifs. La période du confinement a bien montré l'intérêt des moyens de communication. Le diocèse de Liège est en première ligne: il promeut la radio RCF-Liège; il dispose de son service de presse, qui organise le site internet, anime une page Facebook, diffuse une Newsletter et publie *Église de Liège-Bulletin officiel*. Tous les diocèses contribuent à rédiger et diffuser le journal *Dimanche* et envoient leurs informations sur le site national Cathobel. Notre Église est présente sur les médias publics grâce aux messes TV, aux messes radiodiffusées et à l'émission *Il était une foi*. Tout cela entraîne des frais considérables, mais ainsi nous pouvons transmettre une info fiable,

Diakone der Diözese Lüttich zu unterstützen. An diesem Tag können wir auch alle Berufungen innerhalb der Kirche unterstützen und die Ausbildung derer finanzieren, die im Dienst unseres Bistums stehen. Diese Ämter sind heute Gegenstand vieler Fragen. Grund genug, eine korrekte Begleitung und eine gute Ausbildung zu fördern.

23.-24. Mai: Sonntag der christlichen Medienarbeit

Die Medien sind in unserem Leben allgegenwärtig! Über Handy, Fernsehen, Internet und Zeitschriften werden wir mit Information eingedeckt, nahezu „bombardiert“: es kommt auf die Sichtweise an! Daher ist es grundlegend wichtig, dass Christen hier aktiv sind. Die Zeit der Ausgangsbeschränkungen hat die Bedeutung der sozialen Kommunikationsmittel gezeigt. Das Bistum Lüttich steht an vorderster Front: es fördert das Radio RCF-Lüttich; es hat einen Pressedienst, der die Website und eine Facebook-Seite unterhält, eine monatliche Newsletter verschickt und das offizielle Bulletin der Kirche von Lüttich herausgibt. Alle Bistümer unterstützen die Wochenzeitschrift *Dimanche* bei deren Verbreitung, indem sie Artikel verfassen und ihre Informationen an die nationale Website Cathobel der katholischen Kirche Belgiens senden. Unsere Kirche ist in den öffentlichen Medien durch die Messübertragungen im Radio und im Fernsehen und die Sendung *Il était*

développer le sens de notre foi, refléter une image d'Église dynamique et porter une espérance dans notre société. Merci de votre générosité pour nos médias!

20-21 juin: Projets du pape François

La collecte pour les projets du pape François, les 20 et 21 juin 2020, est destinée à soutenir le Pape dans ses différentes initiatives pastorales. Nous connaissons les préoccupations du pape François pour l'écologie, pour la justice sociale, pour les populations victimes de guerres ou de cataclysmes, pour la réforme de l'Église, pour le souci du témoignage et de la mission des chrétiens. Ces projets demandent un investissement matériel. C'est pourquoi chaque Église locale coopère au soutien des initiatives du pape par une contribution annuelle. Cette collecte est connue aussi sous le nom de « Denier de saint Pierre ». Merci d'avance pour votre générosité en faveur du pape François.

*† Jean-Pierre Delville,
évêque de Liège*

N° de compte: BE93 3631 4768 5267
ASBL Évêché de Liège 25,
rue de l'Évêché - 4000 Liège
Communication: Collecte prescrite
'Nom de la collecte'

une foi präsent. All dies ist mit erheblichen Kosten verbunden, aber so können wir verlässliche Informationen produzieren, die Botschaft unseres Glaubens weitverbreiten, ein lebendiges Bild der Kirche vermitteln und unserer Gesellschaft Hoffnung bringen. Vielen Dank für Ihre großzügige Unterstützung unserer Medien!

20.-21. Juni: Projekte unseres Papstes

Die Kollekten für die Projekte von Papst Franziskus am 20. und 21. Juni 2020 sollen den Papst in seinen verschiedenen pastoralen Initiativen unterstützen. Wir kennen die Anliegen von Papst Franziskus in den Bereichen Ökologie, soziale Gerechtigkeit, Unterstützung der Opfer von Kriegen und Katastrophen, Reform der kirchlichen Strukturen, Zeugnis und Mission der Christen. Diese Projekte erfordern eine materielle Investition. Deshalb unterstützt jede Ortskirche die Initiativen des Papstes mit einem jährlichen Beitrag. Diese Kollekte wird auch als « Peterspfennig » bezeichnet. Vielen Dank im Voraus für Ihre Großzügigkeit zugunsten von Papst Franziskus.

*† Jean-Pierre Delville,
Bischof von Lüttich*

Kontonummer: BE93 3631 4768 5267
V.o.G. Évêché de Liège 25,
rue de l'Évêché - 4000 Liège
Mitteilung: Vorgeschriebene Kollekte
,Name der Kollekte'

Mot de l'Évêque -

Wort des Bischofs 2

Vivre le temps pascal en mode mineur 2

Die Osterzeit im Kleinen erleben .. 4

Agenda de l'Évêque 6

Fabriques d'église 8

I. Nos fabriciens se mobilisent pour les soignants 8

II. Comptabilité - comptes 2019 8

III. Budgets 2021 8

IV. Taux d'enregistrement et de succession applicables aux ASBL / Fabriques d'église 9

V. Travaux: dispositions applicables aux fabriques 9

Vicariats et services 11

Décret sur le catéchuménat 11

Nominations 14

Notices de décès 15

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten 20

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le **27 mai 2020** pour le numéro de juillet-août 2020 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliège.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 98^e année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc DAHM

COMITÉ DE RÉDACTION:

Thierry DE GYNS, Jean-Philippe de LIMBOURG,
Fina KEIFENS, Martine LEWIS-LETESSON,
Emil PIRONT, Dominique SERVAIS

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Alphonse BORRAS, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Isabelle LECLERCQ, Carmelina VOLPE

RÉDACTION - ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26

Secrétariat: communication@evechedeliège.be
Direction: ralph.schmeder@rcf.be

MISE EN PAGE

Ludovic Franck

IMPRESSION

Imprimerie Raymond Vervinck&fils
Rue de la Câblerie 9 (Coronmeuse), 4000 LIÈGE
Tél.: 04/343.33.86 - www.vervinck.com

ABONNEMENTS:

« DIMANCHE - EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et
« EGLISE DE LIEGE - BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement simple papier: 45 €

• Abonnement soutien papier: 79 €

Par virement sur le compte

BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be

Tél.: 010/23.59.00 - Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE -

BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement individuel: 30 €

• Abonnement de soutien: 50 €

• Abonnement pour l'étranger: 40 €

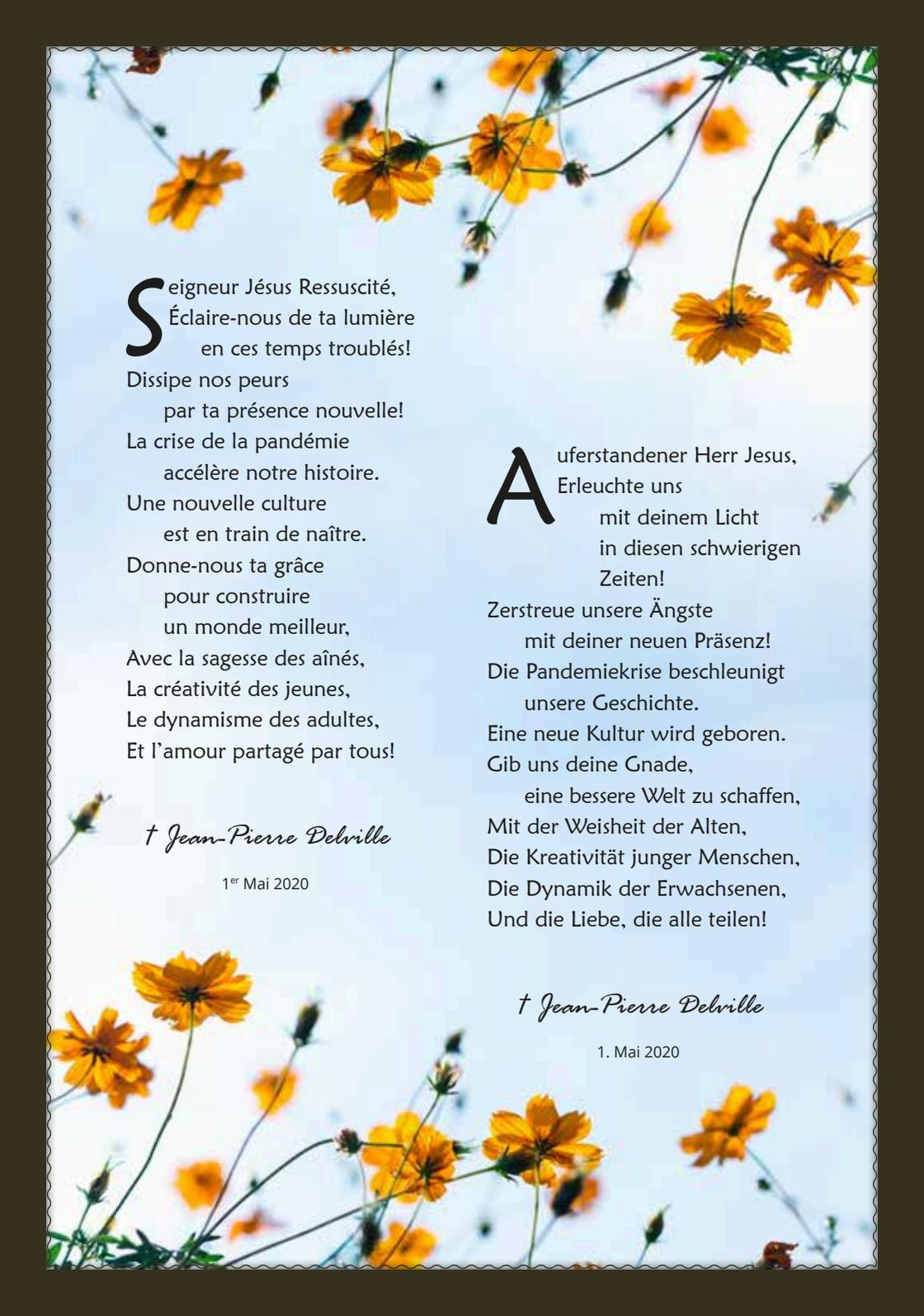
Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)

au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économat

Tél.: 04/230.31.62



Seigneur Jésus Ressuscité,
Éclaire-nous de ta lumière
en ces temps troublés!

Dissipe nos peurs
par ta présence nouvelle!

La crise de la pandémie
accélère notre histoire.

Une nouvelle culture
est en train de naître.

Donne-nous ta grâce
pour construire

un monde meilleur,

Avec la sagesse des aînés,

La créativité des jeunes,

Le dynamisme des adultes,

Et l'amour partagé par tous!

† Jean-Pierre Delville

1^{er} Mai 2020

Auferstandener Herr Jesus,
Erleuchte uns
mit deinem Licht
in diesen schwierigen
Zeiten!

Zerstreu unsere Ängste

mit deiner neuen Präsenz!

Die Pandemiekrise beschleunigt
unsere Geschichte.

Eine neue Kultur wird geboren.

Gib uns deine Gnade,

eine bessere Welt zu schaffen,

Mit der Weisheit der Alten,

Die Kreativität junger Menschen,

Die Dynamik der Erwachsenen,

Und die Liebe, die alle teilen!

† Jean-Pierre Delville

1. Mai 2020